



**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire**

Site Internet national : www.snpespjj-fsu.org
Facebook: <https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu>
Twitter: <https://twitter.com/snpespjj>
snpes.pjj.fsu.idf@gmail.com



**En 2025, LE NAUFRAGE DE LA DIR PJJ IDF/OM
CONTINUE !**

A la protection judiciaire de la jeunesse en IDF, 2025 sera comme 2024 en pire. L'absence de vote du budget a conduit à la reconduction du budget 2024 qui est débloqué mois par mois pour le paiement des salaires et 80 % du budget de fonctionnement. Par ailleurs aucun nouveau projet de déménagement ou de travaux ne pourra avoir lieu, ce qui laisse des agents dans des conditions de travail indignes et insalubres comme à l'UEMO de Sarcelles et Arnouville (95) ou dans l'incertitude quant à leurs locaux ou organisation de travail comme à l'UEAT de Nanterre (92). Nous vous épargnons une liste à la Prévert...

Cependant, cette situation n'empêche pas notre administration de faire des choix ubuesques dans notre inter-région. En effet, au 31 décembre 2024, à la DIR IDF/OM, nous étions 2166 professionnel.le.s. Pour le 31 décembre 2025, il est demandé à la DIR IDF/OM de descendre à 2099 emplois. Faites le calcul, c'est 67 emplois en moins, soit 67 collègues contractuel.le.s qui nous quitteront avant la fin de l'année 2025.

Alors qu'ainsi que nous l'avons déjà dénoncé en 2024, la DIR IDF/OM souffre d'un manque cruel de professionnels sur le terrain. La conséquence de ces choix politiques est la non prise en charge de 700 adolescent.e.s au 9 janvier 2025 selon les données de la DIR, rien que dans le département de la Seine Saint Denis, c'est de 250 à 300 jeunes sur liste d'attente en permanence depuis des années.

Pour le SNPES-PJJ-IDF, il n'est admissible que ce soit à la jeunesse, et encore moins celle qui est déjà fragilisée par des conditions de vie difficiles, de payer la facture des cadeaux faits aux plus riches par les gouvernements successifs. Ce sont eux ont conduit l'État vers une crise budgétaire sans précédent.

Pour le SNPES-PJJ-IDF, ce n'est pas en stigmatisant les jeunes des quartiers populaires comme le font le ministre de l'intérieur M. RETAILLEAU, et le ministre de la justice M. DARMANIN, ni en faisant des numéros de claquette sur le narco-trafic dans les médias et à l'assemblée nationale, qu'on peut mettre en œuvre une politique de protection et de prévention pour la jeunesse de ce pays. Il faut des moyens pour l'éducation au sens large et pour la PJJ en IDF en particulier. Tous les enfants et les adolescent.e.s qui en ont besoin doivent bénéficier d'une prise en charge adaptée à leur réalité.

Le SNPES-PJJ-IDF tient à rappeler ici les revendications que nous avons portées auprès de la DIR PJJ en avril 2024 :

- **Le doublement des effectifs de la DIR ;**
- **Dans les Directions Territoriales, une réelle mise en adéquation des moyens matériels et humains en fonction des besoins ;**
- **Un plan de titularisation urgent des contractuel.le.s ;**
- **Des propositions de poste aux futur.es sortant.es d'école équivalent à 100% des postes restés vacants à la mobilité et à l'issue du plan de titularisation des contractuel.le.s ;**
- **La baisse des normes de prise en charge des professionnel.le.s : 20 jeunes maximum par éducateur.trice en milieu ouvert ;**
- **Pour les psychologues et les assistant.es de service social, un.e jeune est égal.e à une mesure plus particulièrement dans les MJIE, et la même norme que pour les éducateurs.trices ;**
- **Le doublement des postes de psychologue sur chaque unité de milieu ouvert.**

Pour cela, nous comptons sur vous :

Des mobilisations s'organisent au sein des équipes, au travers de demandes d'audience ou de rassemblements. Mais nous savons que seules les actions collectives et visibles peuvent infléchir ces politiques de destruction de nos missions et de nos métiers ! Organisons des assemblées générales des personnels pour réfléchir ensemble à la riposte.